## CONTRAT DE CONVENTION

Entre les soussignées :

1- La Société TRY AND BUY, domiciliée au Rue Lac Majeur Résidence les Orangers les Berges du Lac I, immatriculée au registre de commerce du tribunal de la 1<sup>ère</sup> instance de Tunis sous le N°: B0113352017, Matricule fiscale 1493526 YBM 000, représentée par Mr Wissem KOUBAA en sa qualité de Gérant,

D'une part,

D'autre part,

<u>Try and Buy</u> est une société spécialisée dans la commercialisation et la distribution de produits informatiques, électroniques, électroménagers, Téléphonies, accessoires qu'elle diffuse auprès d'une clientèle de professionnels et particuliers, par l'intermédiaire de ses magasins, ainsi que par internet.

L'organisme conventionné a souhaité que Try and Buy puisse mettre à la disposition de son personnel, des conditions préférentielles pour le règlement de leurs achats. Les parties se sont rapprochées et il a donc été convenu ce qui suit :

Article 1: Objet

La présente convention régit la vente au comptant et la vente à crédit des produits (Ordinateur, TV, GSM, Tablettes, Électroménager, climatiseurs..., et Accessoires) par la Société TRY AND BUY aux employés de L'amicale du personnel de l'OACA, ci-dessus dénommés « Acheteurs »

Article 2 : Durée

La présente convention est conclue pour une durée d'une année à partir de la date de signature, prorogée par tacite de reconduction pour une nouvelle période d'une année, sauf si l'une des parties informe l'autre, par lettre recommandée avec accusé de réception de ne pas procéder à son renouvellement, et ce, au moins un mois avant le terme.

Article 3: Conditions générales

La vente à crédit doit être accompagnée d'un contrat mentionnant le montant de l'achat et la durée de remboursement, avec présentation de la carte adhérent.

Article 4 : Conditions particulières

En cas de démission, de licenciement ou décès d'un des employés qui a fait l'objet d'un achat à crédit auprès de la STE TRY AND BUY, L'amicale du personnel de l'OACA, doit envoyer une notification à la STE TRY AND BUY et s'engage au paiement intégral de l'engagement du dit adhérent.

Le nom et le spécimen de signature du responsable désigné à cet effet seront communiqués à TRY AND BUY. En cas de changement de signature, une notification de L'amicale du personnel de l'OACA doit être immédiatement adressée à TRY AND BUY contre décharge.

Article 5 : Avantages et prix

Marques Activité	Avantages	Adresse/Contacts
Marques  Activité  TRY AND BUY  SAMSUNG APPLE HUAWEI NOKIA XIAOMI OPPO ASUS HP LENOVO DELL CANON EPSON SONY CONDOR BIOLUX TCL KENWOOD MOULINEX TEFAL TELEFUNKEN TOSHIBA SABA	Hors promotions: (des articles conventions) Notre Site: https://www.tryandbuy.tn/  Vente au comptant:  - Une remise exceptionnelle de 2%  Vente à crédit: SANS AVANCE  - 6 mensualités sera accordées sans intérêt  - Au-delà de 6 mois: Appliquer une majoration de 1% par	- Rue Lac Majeur Résidence Les Orangers Les Berges du Lac I (Boutique multimarques) 71 960 600 26886646 26886618 58619174 Centre Urbain Nord (SAMSUNG) 71 947 348 25 242 421 Megrine Av Habib BOURGUIBA (SAMSUNG) 71 295 725 58 619 176 MARSA 48 AV TAIEB MHIRI SIDI ABDELAZIZ LA

- Tous les articles bénéficient d'une garantie du constructeur sauf les éléments et accessoires vendus avec les produits.
- Les échéances sur tous les articles peuvent atteindre 18 mois sauf les GSM 12mois.

Article 6 : Procédure de payement

L'amicale du personnel de l'OACA est garante de paiement intégral du forfait choisi par ses adhérents.

L'adhérent reste aussi garant de paiement intégral de son achat et la Société TRY AND BUY peut, lors du non payement de l'échéance par l'amicale, entamer les procédures judiciaires contre l'amicale ou contre chaque adhérent individuellement ou collectivement contre tous les adhérents et ce à concurrence de leurs achats, pour le recouvrement de sa créance.

Le paiement des factures doit être fait par :

Virement bancaire au compte courant sous le N°RIB : 08 070 02206 10 00150 589 à l'agence BIATM6, ou bien par chèque au nom de la société TRY AND BUY, dans les 15 jours qui suivent le dépôt d'un état mensuel avec les factures au Président L'amicale du personnel de l'OACA, avec accusé de réception.

- Par Cession sur Salaire de l'Adhérent.
- En espèce directement par l'adhérent.
- Par chèques directement par l'Adhérent.

<u>NB</u>: Le président de L'amicale du personnel de l'OACA reconnaît qu'une seule signature des deux responsables suffira pour la validité et la reconnaissance du l'Engagement

Article 7 : arrêt de payement

Tout arrêt de payement d'une échéance entrainera la suspension provisoire de cette convention

Et toute les échéances seront exigibles immédiatement.

Article 8: Compétences

Tout litige survenant lors de l'exécution de la présente convention sera, à défaut d'être réglé à l'amiable par TRY AND BUY et L'amicale du personnel de l'OACA, soumis à la compétence exclusive des tribunaux de Tunis.

Article 9 : Election de domicile

Pour l'exécution de la présente convention, ou des suites éventuelles, TRY AND BUY et L'amicale du personnel de l'OACA déclarent faire élection de domicile en sa demeure respective.











• Réfrigirateur • Congélateur • Cuisinière • Four • Micro Onde • Machine à laver Lave Vaisselle Climatiseur • Blender • Fer à repasser • Mixeur • Machine à pain • Hachoire • Toasteur • Batteur • Centrifugeuse • Aspirateur .TV . PC Portable . Console de Jeu . Telephone . Accessoire . Tablette . Imprimante . Gaming ...

SAMSUNG





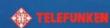














SABA













مع تراي اند باي أحسن الأسعار التقسيط يصل إلى 6 أشهر مع إعتماد سعر البيع بالحاضر و بدون تسبقة إمكانية الدفع على 18 قسط التوصيل مجاني

## **Nos Boutiques Partenaires**

Site Web https://www.tryandbuy.tn/



Itinéraire tryandbuy



Rue du Lac Majeur-Les berges Du Lac Tunis

Itinéraire Samsung Brand Shop Urbain Nord



Avenue de la Terre, juste en face de l'INSAT

Itinéraire Samsung Brand Shop Megrine



Itinéraire Samsung Brand Shop La Marsa



, C2, RDC, Résidence Carl Sidi Abdelaziz